

Conseils citoyens : un point d'étape au 30 juin 2015

Une enquête interne réalisée Ville & Banlieue

Suite à la convention passée par l'association avec le ministère de la ville signée lors des 30 ans de Ville & Banlieue en septembre 2013, à l'enquête réalisée en février/mars 2014 sur la participation citoyenne dans les villes de banlieue, à la première réunion du comité national de suivi des conseils citoyens tenue le 30 mars dernier et à celle qui se trouve programmée le 1^{er} juillet, et à la veille de la date fixée pour la signature des nouveaux contrats de ville, l'association a lancé en mai une enquête interne, à laquelle ont répondu une dizaine de ville¹. Compte rendu synthétique de leurs retours et mises en garde.

Les critiques exprimées à l'égard du dispositif et de l'Etat

- D'une façon générale, le calendrier et le cadre légal imposés sont jugés peu réalistes et trop contraignants pour un travail effectif, partagé et durable avec les habitants des quartiers
- La co-construction du contrat de ville avec le conseil citoyen (cc) d'ici le 30 juin constitue un défi impossible à relever, tant la constitution du cc requiert en elle-même du temps... Et cela même si des habitants ont souvent été, sous une forme ou sous une autre, associés au diagnostic préalable au nouveau contrat
- Il peut être difficile pour la collectivité de trouver un accord avec les services de l'Etat, qui se montrent parfois intransigeants sur la question de « l'autonomie » des cc, refusant par exemple le portage par le centre social municipal
- Les contraintes financières internes de la ville pour la logistique et la communication ne sont pas suffisamment prises en compte.

Les difficultés rencontrées

Sont jugés malaisés ou difficiles les exercices suivants :

- L'information des populations, la promotion des cc auprès d'une majorité d'habitants
- La mobilisation des habitants dans la durée
- La justification et la pédagogie du tirage au sort auprès des élus comme des habitants ; ainsi que et l'exercice du tirage au sort lui-même
- L'anticipation de ce qu'on peut « promettre » aux habitants compte tenu des moyens disponibles
- De façon plus globale, l'engagement sur telle ou telle forme de « prise en compte » des avis ou travaux du conseil citoyen au sein des instances de pilotage et du Comité de pilotage du contrat de ville... faute d'en avoir imaginé ou expérimenté le nouveau processus possible de décision.

¹ Villes ayant répondu à l'enquête : Allonnes (72), Bagneux (92), Bègles (33), Grande-Synthe (59), Montreuil (93), Rezé (44), Saint-Jean-de-Braye (45), La Seyne-sur-Mer (83), Trélazé (49), Les Ulis (91).

Un point de difficulté particulier

Presque toutes des villes le disent : le législateur n'a pas suffisamment anticipé que **les conseils citoyens ne s'imposeraient pas à des territoires vierges de toute expérience participative.**

- En effet, il existe **presque partout des dispositifs** - conseils de quartier, conseils d'usagers des CSC, collectifs d'habitants - **des habitudes et des dynamiques** de participation
- **Les cc viennent doubler ces instances** au sens où ceux qui pourraient y participer sont la plupart du temps déjà investis dans d'autres instances, et aussi bien souvent dans le domaine associatif
- Par l'exception qu'ils représentent – les cc sont un dispositif dérogatoire au bénéfice exclusif des quartiers en politique de la ville – **les cc sont porteurs d'une forme de paradoxe et de tension** : car comment concilier la volonté politique d'intégrer des quartiers au droit commun de la ville et l'obligation d'y avoir une instance spécifique de représentation ?

Ainsi l'enjeu maintes fois souligné consiste bel et bien non seulement à constituer et installer les cc mais surtout à **réussir leur articulation avec les autres instances participatives, et notamment les conseils de quartier.**

Les autres enjeux et défis identifiés par les élus

Pour les maires qui nous ont répondu, il est fondamental de :

- Constituer les cc et remodeler les instances existantes selon le même principe : de **large ouverture**, de **sollicitation de personnes nouvelles** non représentées dans les associations ou dans la ville
- Constituer, former, outiller les cc de sorte qu'ils puissent **aller à la rencontre des** personnes les plus éloignées de l'action publique et des institutions
- Accompagner le changement culturel majeur que porte de la création des cc dans la manière de conduire l'action publique, et d'abord auprès des élus eux-mêmes
- Mettre en œuvre **une politique de formation et de co-formation** aux nouvelles pratiques démocratiques résultant de la participation citoyenne

Pour les maires interrogés, la mise en place des cc offre ainsi une occasion à ne pas rater de réfléchir et de se forger avec leur équipe, une nouvelle vision commune de l'action publique et de la démocratie, de la participation des citoyens à la gestion de la ville.

Les facteurs de réussite expérimentés par les villes

Parmi les éléments concrets facilitateurs, à développer dans les quartiers pour réussir la mise en place des conseils citoyens, sont le plus souvent cités :

- L'offre de « solutions de transports » aux membres potentiels des cc
- L'offre de « solutions de garde d'enfants » pour faciliter la participation des parents isolés

Par ailleurs, une ou deux villes suggèrent **un travail à réaliser en amont de la phase de constitution** des cc, et pour pouvoir les monter avec les meilleures chances de succès :

- Prendre le temps de repérer et de **mobiliser les habitants et les personnes « relais »**
- Animer avec eux **un temps de consultation publique** pour faire remonter la vision des habitants sur leur quartier, ses difficultés et ressources, les actions prioritaires à y mener
- **Ne procéder au tirage au sort qu'après en être passé par cette phase de sensibilisation/mobilisation.**

Enfin, la question de **l'animation est unanimement reconnue comme délicate et décisive.**